

Décision

Générale

colonial

Décision n° 479 accordant un congé administratif de sept mois à M. Cantini (Pierre).

n° 479

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 avril 1950

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro
30 avril 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret, du 18 juin, 1884

Vule contrat d'engagement de M. Cantini (Pierre), en date du 18 décembre 1947,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé administratif de sept mois, pour en jouir à Saint-Martinde-Blaye (Gironde), est accordé à M. Cantini (Pierre), comptable contractuel en service aux finances. Art. 2. — M. Cantini (Pierre), assimilé à la 2e catégorie, rejoindra, son lieu de congé par première occasion aérienne et voyagera accompagné de sa femme et de sa fille âgée de 17 ans. Les frais de passage sont imputables au budget local. Art. 3. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er mai 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, SADOUL.